

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 4 MARS 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026-037

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures,
Présents :	48	le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés :	18	la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs :	11	après convocation légale en date du 26 février 2026, sous
Votants :	59	la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc PUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, MME Maryline VICARD.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Céline CHARRIAUD, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Marine NEGRE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER
M. Axel JOURQUIN donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Loïc POUDEROUX

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **11 MARS 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **11 MARS 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-037-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard MOULIADE

Madame Céline CHARRIAUD, Présidente, quitte la salle des séances pour le vote des comptes financiers uniques 2025.

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Vice-Président, est élu Président de Séance.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement et un déficit de la section d'investissement.

Ce budget annexe regroupe les ateliers de découpe de Pierrefort et de Saint-Flour (Camiols).

Concernant l'atelier de découpe de Pierrefort, en fonctionnement, les charges à caractère général s'élèvent à 24 587,14 €. Elles sont supérieures aux réalisations du compte financier unique 2024 mais inférieures à la prévision budgétaire 2025. Les dépenses d'entretien, l'assurance et la taxe foncière sont stables et s'élèvent à 4 652,32 €. La différence de réalisation (+ 18 660,87 €) est due à des dépenses de consommations d'eau 2024 et 2025 liées à des fuites après compteurs, non refacturables aux locataires. Les recettes de loyers sont conformes aux prévisions, à 12 000 €. Cet atelier est loué par la société Conquet depuis novembre 2020.

L'investissement concerne le solde d'une facture pour la mission diagnostic de l'atelier. En recette d'investissement, un emprunt de 10 000 € et la subvention DSIL à hauteur de 1 303,20 € financent une partie des investissements 2023 et 2024. Un emprunt transféré du budget général à hauteur de 5 812,02 € permet de financer le solde des acquisitions 2024. Le résultat reporté 2024 permet d'équilibrer ce service.

Concernant l'atelier de transformation de Camiols à Saint-Flour, les charges à caractère général comprenant les dépenses et fournitures d'entretien, les assurances et la taxe foncière s'élèvent à 34 533,82 €. Elles sont en augmentation de 14 918,27 € par rapport au CFU 2024, du fait de réparations effectuées sur la centrale du froid pour un montant de 20 181 €.

Les recettes de loyer pour l'atelier Du producteur à l'assiette s'élèvent à 18 599,52 €. Cette année, l'entreprise Pastavergna s'est installée à compter du 15 mai, la recette des loyers pour cet atelier s'élève à 3 774,19 €. Une subvention du budget général à hauteur de 62 157,01 € (89 855,41 € en 2024) équilibre ce service.

En investissement :

Afin de permettre l'installation de l'entreprise Pastavergna, des travaux de réaménagement ont été réalisés, financés par la DSIL à hauteur de 32 118,74 € ainsi qu'un emprunt à hauteur de 14 047,10 €.

Par ailleurs, le solde de la DSIL d'un montant de 21 964,06 € a également été perçu (travaux réalisés en 2024 pour l'entreprise Du producteur à l'assiette : circuit à air comprimé - extracteur d'air).

Des emprunts ont été réalisés à hauteur de 10 640 € (dont 6 000 € en RAR 2024) pour les acquisitions de matériel et réparations 2023-2024.

L'emprunt transféré du budget général permet de financer le solde des acquisitions 2024 pour l'atelier du Producteur à l'assiette et une partie des études pour les travaux de l'atelier Pastavergna, à hauteur de 18 003,34 €, tel que prévu au budget.

La dette en capital s'élève à 248 207,81 € au 31 décembre 2025 contre 242 485,29 € au 31 décembre 2024. La dette est quasiment stable entre 2024 et 2025 malgré un emprunt total de 42 690,44 € réalisé en 2025 du fait du terme du prêt de l'ancien bâtiment Valporcs au 31 décembre 2024.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-037-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Le Président de séance,

Jean-Jacques MONLOUBOU

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

⇒ Résultats d'ensemble définitifs :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement + 20 601,46 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement - 20 097,96 €

Résultat global définitif de l'exercice 2025 503,50 €

Pour mémoire, résultat global définitif Exercice 2024 - 14 641,03 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la présentation détaillée du Compte Financier Unique du budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire annexée à la délibération ;

Vu le Compte Financier Unique du budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire ;

Vu le résultat du Compte Financier Unique du budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire, dressé en collaboration par la Présidente de Saint-Flour Communauté et le Comptable public, arrêté aux montants suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		16 355,79 €	133 431,68 €		133 431,68 €	16 355,79 €
Opérations de l'exercice	124 816,57 €	129 062,24 €	119 386,18 €	246 783,90 €	244 202,75 €	375 846,14 €
TOTAUX (1)	124 816,57 €	145 418,03 €	252 817,86 €	246 783,90 €	377 634,43 €	392 201,93 €
Résultats de clôture		20 601,46 €	- 6 033,96 €		14 567,50 €	
Restes à réaliser (2)			14 064,00 €		14 064,00 €	- €
TOTAUX CUMULES (1+2)	124 816,57 €	145 418,03 €	266 881,86 €	246 783,90 €	391 698,43 €	392 201,93 €
RESULTATS DEFINITIFS		20 601,46 €	- 20 097,96 €			503,50 €

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 18 février 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;**

✚ **DECIDE DE PRENDRE CONNAISSANCE du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire tel que détaillé en annexe de la délibération ;**

✚ **DECIDE D'ARRÊTER le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;**

✚ **AUTORISE Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;**

✚ **DECIDE DE LUI DONNER POUVOIR pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

POUR : 59 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-037-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

➤ **Budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire**

Ce budget annexe regroupe les ateliers de découpe de Pierrefort et de Saint-Flour (Camiols)

- ✓ Occupation de l'atelier de découpe de Pierrefort par la société CONQUET depuis novembre 2020
- ✓ Occupation de l'atelier de Camiols par l'entreprise « Du producteur à l'assiette » depuis mai 2018 et par l'entreprise « Pastavergna » depuis le mois de mai 2025
- ✓ Subvention du budget général de 62 157,01 € (114 126,81 € en 2024) pour financer les annuités d'emprunts, déduction faite des loyers perçus ainsi que des créances en non valeur

❖ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
011	Charges à caractère général	22 752,92 €	25 541,82 €	67 700,00 €	59 120,96 €
Dont	Atelier de découpe Pierrefort	5 441,07 €	5 926,27 €	34 400,00 €	24 587,14 €
	Atelier de transformation Camiols	17 311,85 €	19 615,55 €	33 300,00 €	34 533,82 €
65	Autres charges gestion courante			10,00 €	0,00 €
66	Charges financières	9 382,31 €	5 981,02 €	3 700,00 €	3 431,83 €
Dont	Atelier de découpe Pierrefort	2 880,06 €	2 470,87 €	2 600,00 €	2 417,94 €
	Atelier de transformation Camiols	6 502,25 €	3 510,15 €	1 100,00 €	1 013,89 €
67	Charges exceptionnelles			1 000,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations			2 200,00 €	2 200,00 €
042	Dotation aux amortissements	56 169,98 €	57 101,34 €	60 300,00 €	60 063,78 €
023	Virt à la section d'invest.			20 750,00 €	
Dont	Atelier de découpe Pierrefort			20 650,00 €	
	Atelier de transformation Camiols			100,00 €	
	TOTAL DEPENSES	88 305,21 €	88 624,18 €	155 660,00 €	124 816,57 €

Charges à caractère général :
✓ **Atelier de Pierrefort** :
Dépenses de consommations d'eau 2024 et 2025 liées à fuite, non récupérables sur locataires.
Stabilité pour les autres dépenses de fournitures, entretien, maintenance, assurance et taxe foncière.
✓ **Atelier de Camiols** :
Dépenses en augmentation par rapport au CFU 2024 du fait de réparations effectuées sur la centrale du froid pour 20 181 €.

Charges financières :
Conforme à la prévision et en diminution par rapport au CFU 2024 liées au terme du prêt de l'ancien bâtiment Valporcs au 31 décembre 2024.

Chapitre 68 : provisions pour créances douteuses

Reçu de réception en préfecture
15-200066660-20260304-DELIB2026-037-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

❖ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
001	Résultat reporté	10 213,57 €	3 851,26 €	16 355,79 €	16 355,79 €
70	Produits des services	3 266,01 €	4 647,84 €	26 000,00 €	5 961,78 €
Dont	Atelier de découpe Pierrefort		1 500,00 €	22 000,00 €	0,00 €
	Atelier de transformation Camiols	3 266,01 €	3 147,84 €	4 000,00 €	5 961,78 €
74	Subvention du budget général	102 394,89 €	114 126,81 €	52 104,21 €	62 157,01 €
Dont	Atelier de découpe Pierrefort	25 313,65 €	24 271,40 €	18 749,21 €	0,00 €
	Atelier de transformation Camiols	77 081,24 €	89 855,41 €	33 355,00 €	62 157,01 €
75	Autres pdts de gestion courante	40 026,85 €	30 599,83 €	34 350,00 €	34 374,15 €
Dont	Atelier de découpe Pierrefort	12 000,52 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
	Atelier de transformation Camiols	28 026,33 €	18 599,83 €	22 350,00 €	22 374,15 €
042	Amortissements des subventions	24 085,89 €	24 585,89 €	26 850,00 €	26 569,30 €
	TOTAL RECETTES	179 987,21 €	177 811,63 €	155 660,00 €	145 418,03 €
	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	91 682,00 €	89 187,45 €		20 601,46 €

Produits des services :
refacturation des consommations
d'eau aux utilisateurs

Subvention du budget général :
pour équilibrer le service : en
hausse par rapport à la prévision du
fait de recettes moins importantes
que prévues au BP 2025 sur l'atelier
de découpe de Pierrefort.

Autres produits : loyers en hausse à
Camiols par rapport au CFU 2024
suite à l'installation de l'entreprise
« Pastavergna » à compter du 15
mai 2025, conformément à la
prévision.

❖ Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2023 + RAR	CA 2024	RAR 2024	BP 2025 Nouveaux crédits	CFU 2025	RAR 2025
001	Résultat reporté	12 481,93 €	94 139,56 €		133 431,68 €	133 431,68 €	
16	Emprunt	113 552,52 €	117 851,64 €		54 200,00 €	52 779,94 €	
	Dont <i>Atelier de découpe Pierrefort</i>	28 993,04 €	29 374,26 €		32 100,00 €	31 187,74 €	
	<i>Atelier de transformation Camiols</i>	84 559,48 €	88 477,38 €		22 100,00 €	21 592,20 €	
20 - 23	Etudes - Travaux	38 989,81 €	41 786,67 €	14 064,00 €	59 240,00 €	40 036,94 €	14 064,00 €
	Dont <i>Atelier de découpe Pierrefort</i>	10 262,73 €	4 204,49 €		20 000,00 €	812,50 €	
	<i>Atelier de transformation Camiols</i>	28 727,08 €	37 582,18 €	14 064,00 €	39 240,00 €	39 224,44 €	14 064,00 €
040	Amortissements	24 085,89 €	24 585,89 €		26 850,00 €	26 569,30 €	
TOTAL DEPENSES		189 110,15 €	278 363,76 €	14 064,00 €	273 721,68 €	252 817,86 €	14 064,00 €

Atelier de Pierrefort :

- ✓ Dépense de 812,50 € liées à la régularisation d'une facture pour la mission d'étude diagnostique de l'atelier.

Atelier de Camiols :

- ✓ Travaux de réaménagement pour l'installation de l'entreprise « Pastavergna ».
- ✓ Le paiement du solde de factures de maîtrise d'œuvre liées aux anciennes opérations.
- ✓ En RAR : mise en conformité de l'installation froid.

Dette en capital au 31/12/2025 : 248 207,81 €

- ✓ Beurre-yaourts : 52 717 € (terme en 2030)
- ✓ Producteur-assiette : 26 312,30 € (3 emprunts - termes en 2031-2033-2035)
- ✓ Atelier Pierrefort : 155 131,41 € (5 emprunts – termes en 2029-2030-2031-2033)
- ✓ Pastavergna : 14 047,10 € (1 emprunt – terme en 2035)

❖ Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2023 + RAR	CA 2024	RAR 2024	BP 2025 Nouveaux crédits	CFU 2025
021	Virt de la section de fonct.				20 750,00 €	
040	Dotation aux amortissements	56 169,98 €	57 101,34 €		60 300,00 €	60 063,78 €
1068	Excédents fonct. capitalisés	8 382,03 €	87 830,74 €		72 831,66 €	72 831,66 €
13	Subventions	36 727,40 €		27 667,20 €	27 700,00 €	55 386,00 €
Dont	Atelier de découpe Pierrefort	7 170,00 €		1 303,20 €		1 303,20 €
	Atelier de transformation Camiols	29 557,40€		26 364,00 €	27 700,00 €	54 082,80 €
16	Emprunt			16 000,00 €	62 536,82 €	58 502,46 €
Dont	Atelier de découpe Pierrefort			10 000,00 €	25 812,02 €	15 812,02 €
	Atelier de transformation Camiols			6 000,00 €	36 724,80 €	42 690,44 €
TOTAL RECETTES		101 279,41 €	144 932,08 €	43 667,20 €	243 618,48 €	246 783,90 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- 94 139,56 €	- 103 828,48 €			- 20 097,96 €
RESULTAT DEFINITIF		+ 3851,26 €	- 14 641,03 €			+ 503,50 €

Subventions : solde de la DSIL pour l'atelier « Du producteur à l'assiette » + DSIL travaux aménagement atelier de fabrication de pâtes.

Emprunts :

- ✓ de 23 815,36 € transféré du budget général pour financer le solde des acquisitions 2024 pour les ateliers de Pierrefort et du Producteur-assiette et une partie des études de l'atelier « Pastavergna », tel que prévu.
- ✓ Atelier de Pierrefort : emprunt 2024 pour 10 000 €
- ✓ Atelier de Camiols :
 - Producteur-assiette : emprunt 2024 à hauteur de 6 000 € + emprunt 2025 pour 4 640 €
 - Pastavergna : emprunt 2025 de 14 047,10 €

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président de séance,

Nombre de membres en exercice : 77

Nombre de membres présents : 68

VOTE : Pour : 59

Contre : 0

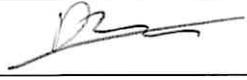
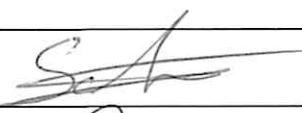
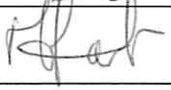
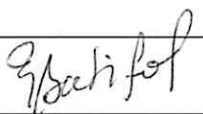
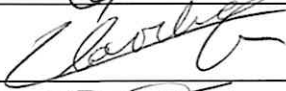
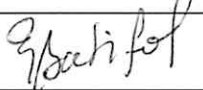
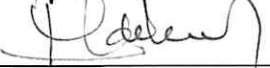
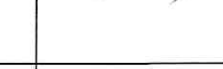
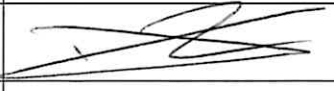
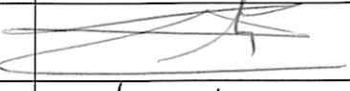
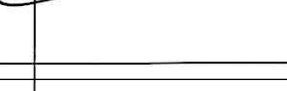
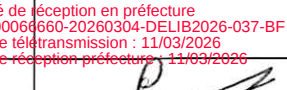
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ordinaire
À Saint-Flour, le 4 mars 2026

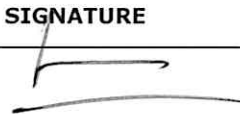
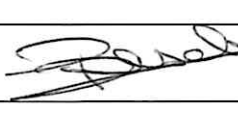
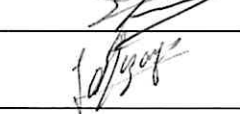
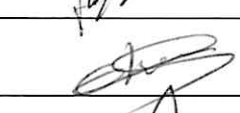
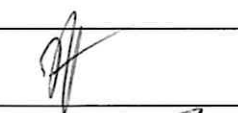
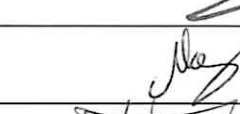
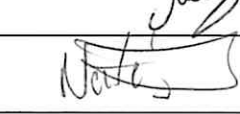
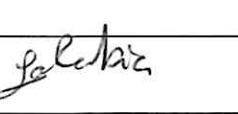
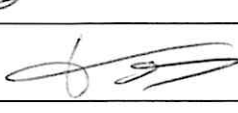
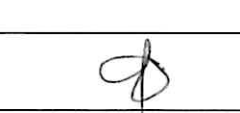
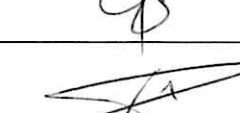
Date de convocation : 26 février 2026

Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
AMARGER Agnès ou CHAUVEL Pascal		CHASSANG Pierre ou FARGES André	
AMARGER Didier ou BERTHON Stéphanie		CHASSANG Yolande ou DECONQUAND Jean-François	
ANDRIEUX Annie ou BARRIOL Jacky		CHASTANG Marcel ou SALSON Benjamin	
ANTONY Béatrice		CHEVALIER Gilbert ou JOURDES Frédéric	
ASTRUC Frédéric ou VERNET Jérôme		CLAVILIER Guy ou BODEAU Jacques	
BATIFOL Nicole		COUDY Bernard ou RIGAL Christophe	
BEAUREGARD Pierrette ou FABRE Hervé		COURET Gérard ou ROBERT-MISSONNIER Isabelle	
BENEZIT Sophie ou MODENEL Alain		DE LAROCHE Philippe ou CONDUITIER Jean-Luc	
BERTHET Jean-Paul		DELCROS Frédéric	
BESSE Marina ou BEC Jean-Pierre		DELEPINE Bonnie	
BIGOT Gilles ou BAGUET Hervé		DELORT Philippe	
BONAL Richard ou AJALBERT Andrée		DELPY Gérard ou MAGENTIES Marc	
BONNEFOI Claude ou ROCHE Alain		DELRIEU Ghislaine ou CUSSAC Thierry	
BOUCHARINC Jean-Luc		ECHALIER Philippe ou DOUET Virginie	
BOUDON Robert ou VAISSADE Sylvie		GENDRE Christian ou ASTRUC Olivier	
BOUDOU Jean-Marc ou BATIFOULIER Amandine		GENDRE Vital ou VERRIERE Louis	
BOULDOIRES Éric		GLANDIERES Gilbert	
BRUN Joël ou COSTANTINI Alberto		GOMESSE Eric ou MAURANNE Nelly	

Accusé de réception en préfecture
 015-20006660-20260304-DELIB2026-037-BF
 Date de télétransmission : 11/03/2026
 Date de réception préfecture : 11/03/2026

SAINT-FOUR COMMUNAUTE - ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE
CFU 2025

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GRAS Jérôme		PETITIMBERT Marie	
GRENIER Christian		PORTAL Sylvie ou TERRISSE Jérôme	
GUEROULT Olivia ou BADUEL Michel		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
GUIBERT Martine		POUDEVIGNE Pascal ou DELPRAT Arnaud	
JANVIER Nadine ou GINHAC Daniel		POUGNET Marc	
JOURQUIN Axel ou BRIQUEZ Agnès		PRIVAT Jean-Claude	
LAROUSSINIE Jonathan		REMISE Bernard ou FOSSE BALDRAN Catherine	
LESTEVEN Nathalie		RESCHE Bernadette ou ROBERT Thierry	
MALLET Annick		RESCHE Jean-Paul ou CUSSAC Jean-Michel	
MAURY Bernard		REVERSAT Olivier ou MUNERY Céline	
MEZANGE Jean-Marie ou CHASSANG Jean-Pierre		RICHARD Jeanine	
MICHAUD Guy ou CHASSANG Stéphane		ROCHÈS Patricia ou SAINT-JOANIS Sandy	
MIRAL Daniel ou GUY Michel		ROUFFIAC Michel ou CUSSAC Sébastien	
MONLOUBOU Jean-Jacques		ROUSSEL Robert	
MOULIADE Gérard		SEGUIS Pierre ou GRIFFOUL Monique	
NAVECH Louis ou POJOLAT Aurélien		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NEGRE Marine		VICARD Maryline	
NIOCEL JULHES Emmanuelle		VIDAL Christophe ou AURIERE Bernard	
PELISSIER René		VIGIER Hervé	
PERRIN Jean-Luc		VITAL David ou RODIER Daniel	

Certifié exécutoire par le Président de séance,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
À Saint-Flour, le 4 mars 2026

Le Président de séance,

11 1 MARS 2026

; et de la publication le 11 1 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-037-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

